



## jour férié heures à récupérées

Par **lucileluciole**, le **12/09/2019** à **16:17**

Bonjour,

Je travaille en mi temps en fonction publique hospitaliere.

J'effectue 21h par semaine et la semaine d'après 14h pour être à 17.5 tous les 15 jours car je suis en mi-temps à 0.5.

Je travaille les mardis vendredi et un lundi sur deux.

Lorsqu'un jour férié tombe un mardi par exemple, l'institution me donne 3.5h de fériée mais je leur dois -3.5h.

Lorsqu'un jour férié tombe un mercredi par ex, jour où je ne travaille pas; ils ne me donnent aucune heure fériée.

Le soucis c'est que lorsque les jours fériés tombent régulièrement sur un mardi ou vendredi je me retrouve à additionner les heures négatives car  $-3.5 + -3.5 + \dots$

A la fin de l'année je me retrouve parfois à -12h ou -16h alors que je suis toujours présente à cause de ces heures fériées.

Ont-ils le droit de faire cela?

Si t-elle n'est pas le cas pouvez vous m'expliquer clairement afin que je puisse me défendre et avez-vous des documents juridiques à me faire parvenir pour appuyer mes propos svp?

Merci beaucoup par avance